



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Jeudi 06 SEPTEMBRE 2018 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 12 Pouvoirs : 2  
Nombre de Conseillers absents : 3 Votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le 6 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 août 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Brigitte JACQUET, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Charles JACQUES-Y-BARON, Jean-Pierre ROUAH, Emmanuel RAT

Absents excusés : Madame Nathalie BEUROIS, Messieurs Nicolas LAMY, Bernard GUY,

Pouvoirs de : Madame Nathalie BEUROIS à Madame Patricia GUICHON

de : Monsieur Bernard GUY à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur RAT Emmanuel

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du conseil du 12 juin 2018 qui n'appelle ni observation ni modification particulières.

### **1 – TARIFS COMMUNAUX**

#### **2018-09-03 TARIFS DE LOCATIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au niveau de la Salle des Fêtes, les tarifs pratiqués actuellement sont inchangés depuis deux ans. Après étude du dossier et délibérations, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location communale ainsi, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

##### **Salle des Fêtes et cuisine :**

- habitants de MESSIA-SUR-SORNE 250 €
- usagers extérieurs à la commune 480 €
- au titre d'activités commerciales 610 €
- au titre de soirée culturelle 250 €
- Caution, à déposer au moment de la réservation 500 €
- Téléthon : mise à disposition gratuite de la salle pour 2018

##### **Hall de la Salle des Fêtes avec cuisine :** 115 €

- Obsèques à MESSIA-SUR-SORNE : gratuit
- Caution, à déposer au moment de la réservation 100 €

##### **Salle d'Activités :**

- habitants de MESSIA-SUR-SORNE 110 €
- usagers extérieurs à la commune 175 €
- Caution, à déposer au moment de la réservation 150 €

En cas d'annulation de location dans un délai inférieur à trois mois, la caution restera acquise à la Commune.

##### **Cimetière :** les tarifs sont maintenus, à savoir :

Concession de terrain pour 30 ans : 110 € et pour 50 ans : 165 €

Concession au columbarium pour 15 ans : 165 €

### **2 – AGENCE POSTALE COMMUNALE : ACCESSIBILITE**

Mr le Maire précise que la SJE ayant déjà effectué le relevé topographique pour le réaménagement de la montée de la poste, propose à l'assemblée de solliciter cette entreprise pour un devis de mise aux normes de l'accessibilité de l'APC.

### **3 – RD 158 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE**

Présentation, par Mr le Maire, du projet sur plans de réaménagement de la RD 158.

Les suggestions suivantes ont été faites : prolongation éventuelle de la voie piétonne et cyclable jusqu'au rond-point de Chantrans sur la droite direction Chantrans ; à partir de la rue Jean Cretin à droite : étudier la possibilité de poser une bordure en béton en lieu et place du trottoir prévu. Demander à IMS la possibilité de déplacer le radar pédagogique (problème d'alimentation électrique). Le conseil décide de ne pas retenir la mise en priorité à droite sur la RD 158. Toutefois, après réalisation des travaux et bilan de la sécurisation, cette question de priorité à droite pourrait être réétudiée. Le dossier sera revu avec le bureau d'études ABCD et réexaminé au prochain conseil avec l'estimation du coût des travaux.

### **4 – TROTTOIRS RUE JEAN MOULIN : POURSUITE DU PROGRAMME**

Le conseil décide, à l'unanimité, la poursuite de réfection des trottoirs dans cette rue par la SJE dont le devis de la SJE s'élève à 12.080 € HT.

## **5 – RESEAUX SECS : PREVISIONNEL EFFACEMENT POUR 2020**

Dans le cadre de l'effacement des réseaux secs, Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter le SIDEC pour prévoir, en 2020, l'effacement des réseaux route de Courbouzon. Le Conseil autorise cette programmation.

## **6 – CANTINE SCOLAIRE : PROJET DE REAMENAGEMENT**

Depuis plusieurs années, la salle de restauration scolaire est de plus en plus fréquentée par les élèves de l'école primaire. Il convient d'étudier la possibilité d'accroître sa capacité pour accueillir au moins entre 100 et 120 enfants sur deux services. A l'unanimité, le conseil décide de solliciter maîtres d'œuvre ou architectes pour l'étude de ce projet.

## **7 – MAIRIE : TRANSFERT SALLE DE CONSEIL/MARIAGE**

Suite à la mise en accessibilité de la salle d'activité (nouveau monte personnes), proposition est faite au conseil d'installer la salle de conseil municipal et salle de mariage dans ce local situé dans le bâtiment de la salle des fêtes. Le conseil, à l'unanimité, est favorable à cette proposition. Les modalités administratives seront mises en œuvre.

## **8 – S.I.E.R. : CONVENTION DE CONTROLE DES POINTS D'EAU D'INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au bureau que le S.D.I.S. n'assure plus le contrôle des poteaux incendie (PI), bornes incendie (BI) sur les collectivités.

Afin de répondre à une certaine demande, le Syndicat a instauré une prestation nouvelle consistant en des mesures de débits et de pressions des poteaux incendie, compatible avec ses statuts (article 14 « le SIER pourra assurer des travaux liés à la défense incendie »).

Pour la campagne 2018, le coût de cette intervention serait fixé à hauteur de 25.00 € hors taxes par poteau ou borne.

Afin de régir les conditions de cette mission, il y a lieu d'établir une convention entre le SIER et la commune de MESSIA-SUR-SORNE afin de bénéficier de cette prestation.

Monsieur le Maire présente un projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de MESSIA-SUR-SORNE et le Syndicat des Eaux du Revermont pour le contrôle des points d'eau incendie et des pressions des poteaux incendie et des bouches d'incendie.

## **9 – SYDOM DU JURA : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public**

Rapport annuel 2017 : il n'appelle pas d'observation particulière. Il est consultable en mairie.

## **10 – ECLA : approbation du rapport d'évaluation des charges transférées en 2018**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées s'est réunie le 12 juillet 2018, et a établi le présent rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2018.

Le Conseil Municipal, après délibérations, par 12 oui et 2 abstentions approuve le rapport d'évaluation des charges transférées en 2018, établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 12 juillet 2018.

## **11 - QUESTIONS DIVERSES**

- Rentrée scolaire : 95 enfants sur 4 classes. Pour l'organisation de la rentrée scolaire 2019-2020, un questionnaire a été distribué à tous les élèves.

- Mr Romain CORNU, actuellement en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 05/11/2018, a fait savoir qu'il ne réintégrera pas son poste.

- Concernant le recours contre le PLU, Mr GOASGUEN a été débouté et condamné à 1000 € par le Tribunal Administratif.

- le 29 septembre à 11 H 30 : l'Union Nationale des Parachutistes, section du Jura, rendra hommage à ses morts par un dépôt de gerbe aux monuments aux morts. Le Conseil Municipal, les associations communales et la population sont invités à y participer.

- information sur le système GALA d'alerte à la population

## **12 - COMPTE-RENDUS DE REUNIONS**

Néant

La séance est levée à 22 H 22

Le secrétaire de séance,

Le Maire, François GUITON